



## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**PRENEZ AVIS** que lors de sa séance ordinaire du 8 septembre 2025, le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a édicté les ordonnances suivantes:

**OCA25 22043 à OCA25 22046** – Résolution CA25 220261 (dossier 1259838011)

Ordonnances relatives à la programmation des événements publics de l'arrondissement du Sud-Ouest – séance du 8 septembre 2025 :

*Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);*

*Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);*

*Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, article 531 paragr. 1<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup>);*

*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3 paragr. 8<sup>o</sup>);*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Fait à Montréal, le 12 septembre 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Daphné Claude